



# ECOLES FÉDÉRALES DE BALL-TRAP



## Publication de la formation

FF 2021 Auvergne - Rhône - Alpes 007 Initiateur - Formation Initiale ou Mise à Niveau

Informations générales		Lieu de la formation	
Type de formation	Initiateur	Comité Régional	Auvergne - Rhône - Alpes
Profil	Formation Initiale ou Mise à Niveau	N° du club	20038002
Public	Licenciés Club EFBT ou non	Nom du club	A.C.T.P.V
Année	2021	Adresse	1746 CHEZMIN DE LA VERRERIE
N° formation	007	C.Postal & Ville	38270 PISIEU

Nom du Formateur 1	Titre	Référent
COMOLLI ERIC		

Planning des séances	Dates	Heures
Séance 1	samedi 1 mai 2021	8H30 - 17H00
Séance 2	dimanche 2 mai 2021	8H30 - 17H00

Informations complémentaires :	
Date limite d'inscription	dimanche 25 avril 2021
Repas prévu sur place	Oui
Formation Pratique	Prévoir Arme, munitions et équipements

Modalités d'inscription & Informations
La formation Initiateur est ouverte à toute personne majeure licenciée depuis plus de 3 ans à la F.F.B.T. Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la FFBT - Rubrique : Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - M'inscrire à une formation La demande de formation doit être visée par le Président de votre Club puis transmise à votre Référent Régional accompagnée de votre licence validée ainsi que des titres de formateur déjà obtenus à l'adresse mail suivante : <p style="text-align: center;"><a href="mailto:efbt.auvergnerrhonealpes@gmail.com">efbt.auvergnerrhonealpes@gmail.com</a></p>

<p><b>Information fédérale :</b></p> <p>La validation de votre inscription par la commission Formation vous permettra d'accéder aux supports de formation sur le site fédéral Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - Accéder à mes supports - Les cahiers de l'Initiateur</p> <p>La durée de formation étant restreinte pour aborder l'intégralité du programme, il est de votre ressort de vous préparer à cet examen grâce à ces supports.</p> <p>L'accès à ces documents est strictement personnel : Toute transmission, reproduction, utilisation sous quelle que forme que ce soit, même partielle des documents est strictement interdite et sera passible de sanctions.</p> <p>Le titre d'Initiateur ou Entraîneur n'autorise pas la rémunération des formations dispensées.</p>
--